

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1. GENERALITES

1.1 Ces conditions générales de vente et de livraison s'appliquent à tous les contrats de vente et de livraison/distribution de Becton Dickinson AG (BD), Binningerstrasse 94, CH-4123 Allschwil (Case postale 2350, CH-4002 Basel).

1.2 Les conditions générales divergentes de l'acheteur ne seront applicables que si BD les a acceptées par écrit.

2. OFFRES ET MARCHES, ACCORDS COMPLEMENTAIRES

2.1 A l'exception des offres qui fixent un délai de réception, les offres de BD sont sans engagement et ne revêtent un caractère d'engagement que si la commande de l'acheteur a fait l'objet d'une confirmation écrite de BD, ou si les marchandises ont été livrées.

2.2 Les accords complémentaires oraux ou les promesses doivent faire l'objet d'une confirmation écrite pour être valables.

3. PRIX

3.1 La livraison s'entend aux prix figurant sur la liste des prix en vigueur. Toute indication de prix s'entend en principe en Francs Suisses, emballage standard compris, TVA en sus à la charge de l'acheteur, d'un montant prescrit conformément à la loi.

4. PAIEMENT ET COMPENSATION

4.1 Les marchandises livrées sont payables au plus tard au jour de l'échéance établi sur la facture, ou sinon, dans un délai de 30 jours de la date de facturation sans escompte.

4.2 En cas de retard de paiement de l'acheteur, BD est habilité à facturer des intérêts à hauteur du taux officiel usuel applicable aux découverts bancaires, mais au minimum à hauteur de 8% l'an. La mise en application de dommages supplémentaires qui en découle, à savoir les frais d'encaissement, reste réservée.

4.3 L'acheteur ne peut prétendre à un droit de rétention ou de compensation que pour des réclamations incontestées ou établies de façon exécutoire.

5. LIVRAISON, EXPEDITION, RECEPTION ET RESPONSABLE EN MATIERE DE RISQUES

5.1 Les livraisons de commandes sont effectuées par expéditions.

5.2 Sous réserve d'un accord écrit différent, les livraisons s'effectuent franco de port par un transporteur mandaté par BD à l'endroit indiqué par BD sur la confirmation de commande. Ces livraisons sont assurées par BD et aux risques de BD. Une participation financière forfaitaire sera demandée pour les envois en exprès et en urgence. BD se réserve le droit de choisir le moyen de transport et l'acheminement. Les risques passent à l'acheteur avec le transfert de la marchandise à l'acheteur, à ses auxiliaires ou à ses mandataires.

5.3 L'acheteur doit aussitôt prendre livraison des marchandises dont l'expédition est confirmée et due. Si l'acheteur ne s'acquitte pas de son obligation de réception, BD est autorisé à stocker la marchandise aux frais de l'acheteur et celle-ci sera considérée comme livrée.

5.4 Les commandes confirmées ainsi que les dates de livraison ne sont valables dans tous les cas que sous réserve que BD a été livré soi-même en temps et en heure. Les délais de livraison

commencent à courir dès réception de la confirmation de commande par BD, néanmoins pas avant que tous les détails nécessaires à l'exécution de la commande ainsi que les éventuels certificats aient été fournis à BD par l'acheteur. Les délais de livraison et les dates de livraison se prolongent, respectivement sont reportés de toute la durée pendant laquelle l'acheteur est en demeure d'exécuter ses propres obligations à notre égard.

5.5 Pour toute commande d'un montant inférieur à Fr. 350.00 (hors TVA) un forfait de Fr. 32.00 sera facturé pour quantité minimum.

5.6 BD est autorisée, en cas d'événements de force majeure - même en situation de mise en demeure - à reporter la livraison de la durée de l'empêchement ou, en fonction de la partie du contrat non-exécutée, à l'annuler en tout ou en partie, sans que ceci puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation à l'encontre de BD. Sont assimilés à des cas de force majeure tous les événements dont BD n'est pas responsable, et qui empêchent d'assurer momentanément la fourniture, ou rendant celle-ci excessivement difficile, comme par exemple les cas de grève, lock-out, mobilisation, guerre, situations similaires à la guerre, blocus, défense d'importer et d'exporter, suspension de trafic, mesures des autorités, pénurie d'énergie et matières premières entre autres s'ils venaient à affecter BD ou l'un de ses fournisseurs.

5.7 En cas d'événements tels que définis à la clause 5.5, et dans la mesure où un retard est imputable à BD, l'acheteur a le droit de résilier le contrat lorsqu'il peut fournir la preuve que l'exécution du contrat, en tout ou en partie restant, n'a plus d'intérêt pour lui en raison du retard subi.

5.8 Les livraisons partielles sont admises.

6. RESERVE DE PROPRIETE

6.1 Toute marchandise livrée à usage propre demeure la propriété du vendeur jusqu'à ce que l'acheteur se soit intégralement acquitté de toutes ses obligations. Le vendeur est autorisé à inscrire la réserve de propriété dans le registre de réserve de propriété au domicile actuel de l'acheteur, conformément à l'article 715 du CC. En signant le bon de commande, l'acheteur approuve cette inscription, de telle sorte que le vendeur puisse faire inscrire la réserve de propriété sans l'intervention de l'acheteur. Les actes juridiques ou les décisions effectives de quelque nature que ce soit, qui pourraient porter préjudice aux droits du vendeur, ne sont recevables que pour la revente des marchandises livrées à cet effet.

7. RECLAMATIONS, GARANTIE

7.1 L'étendue de la garantie résulte des spécifications produits concernés, dont le cas échéant la date limite est spécifiée.

7.2 L'acheteur est tenu de vérifier les marchandises aussitôt à réception de la livraison. Les défauts doivent être notifiés dans un délai de 14 Jours de la date de réception des marchandises, les défauts cachés immédiatement après leur découverte, par écrit en indiquant la date de commande, le numéro de la facture et du bon de livraison. Dans la mesure du possible, un échantillon/spécimen du produit défectueux sera joint. Si l'acheteur néglige d'effectuer la notification dans la forme et les délais prescrits, les marchandises seront considérées comme étant acceptées. La date de réception de la réclamation décidera si elle est faite à temps.



7.3 Si une réclamation est justifiée, nous assurons une garantie uniquement, soit en réparant les produits défectueux, soit en les remplaçant par des neufs, à notre convenance.

7.4 La garantie ne s'applique pas si:

- les marchandises livrées n'ont pas fait l'objet d'une vérification aussitôt à réception et si les défauts n'ont pas été aussitôt notifiés dans les délais légaux,
- les Instructions techniques établies par nous ou par le fabricant et les notices d'utilisation n'ont pas été prises en compte,
- des modifications ou des réparations de quelque nature que ce soit ont été faites sur les marchandises livrées par des personnes non habilitées par nous, ou
- les marchandises livrées sont traitées de façon impropre.

8. RESPONSABILITE

8.1 Toute demande d'indemnisation de l'acheteur pour des dommages directs ou indirects contre BD, ses employés ou mandataires, à quelque titre que ce soit, est exclue.

8.2 En cas de retard de livraison, sous réserve de l'application de la clause 5.3, l'obligation d'acceptation de l'acheteur reste valable.

8.3 En cas d'application de la clause 7.4, BD n'est pas responsable de la réparation du dommage, s'il n'est pas exclu que le dommage dépend de circonstances qui y sont définies.

9. REVENTE ET REPRISE DES MARCHANDISES

9.1 Les produits de BD ne peuvent être revendus à des tiers que dans leur présentation d'origine et dans leur emballage d'origine non ouvert. Les marques déposées de BD et autres caractéristiques de présentation ne peuvent être liés avec des produits de la compétition ni dans des offres, listes de prix, catalogues, etc., ni en aucune autre manière.

9.2 Les produits livrés à l'acheteur ne peuvent être ni repris ni échangés sans l'accord préalable écrit de BD. Les retours du client feront l'objet d'un avoir avec une minoration de 20% du prix de vente. Les produits sous emballage stérile, ainsi que les produits dont la livraison remonte à plus de 3 mois ne seront ni repris ni échangés. Tous les retours seront effectués au risque et aux frais de l'acheteur.

10. RESPECT DE LA REGLEMENTATION DU COMMERCE

BD et CLIENT s'engagent à respecter pleinement l'ensemble des lois et règlements applicables, y compris notamment les réglementations du commerce extérieur régissant les ventes trans-frontières, les reventes, les expéditions et les transferts du Produit, du Produit Original ou du Produit Final. L'obligation de BD de fournir du Produit ou du Produit Original au CLIENT est subordonnée à la réception par BD de toutes les autorisations gouvernementales nécessaires.

11. LIEU D'EXECUTION, CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION, DROIT APPLICABLE

11.1 Le lieu d'exécution pour les livraisons et les paiements ainsi que le for exclusif pour les deux parties est Allschwil (BL). BD est néanmoins autorisée à saisir les tribunaux du lieu du domicile ou du siège de l'acheteur. Les clients ayant leur domicile ou leur siège à l'étranger reconnaissent la compétence

des autorités de poursuite d'Allschwil comme for de la poursuite pour toutes prétentions découlant de leur relation contractuelle avec BD.

11.2 Le droit qui régit ce contrat est exclusivement le droit suisse, à l'exclusion des règles de droit privé international et des règles de la convention des nations unies sur les contrats de vente internationaux des marchandises.

12. CLAUSES INVALIDES

La modification ou l'annulation d'une seule des conditions ne remet pas en cause la validité de l'ensemble des conditions. En cas de nullité d'une clause de ces conditions, celle-ci devra être remplacée par une clause similaire dont la teneur économique soit la plus proche légalement.

13. AVIS A LA PROTECTION DES DONNEES

13.1 BD traite et communique les données personnelles pour des utilisations qui sont en relation avec les contrats de vente et de livraison régis par les présentes conditions générales de vente et de livraison, comme par exemple, le traitement des commandes, les finances et la comptabilité. Les données personnelles proviennent soit des personnes concernées, soit d'autres sources, comme par exemple, des sources accessibles au public.

13.2 Afin d'opérer de manière efficace en qualité de membre du groupe d'entreprises Becton, Dickinson and Company ("BDX"), BD communique des données personnelles à l'étranger, précisé que cela peut intervenir dans le monde entier dans tous les pays (USA inclus) dans lesquels BD possède des établissements ou dans lesquels des tiers ont été mandatés par BD pour traiter les données (par exemple dans les centres de comptabilité centralisés). Si parmi ces pays, certains n'ont pas de législation assurant un niveau de protection adéquat, BD fera une communication conformément à la loi fédérale sur la protection des données.

13.3 Les personnes concernées ont un droit d'information et de correction concernant leurs données personnelles qu'elles peuvent faire valoir gratuitement auprès de BD.

Version 11/2010



Becton Dickinson AG
Binnergstrasse 94
CH-4123 Allschwil